



LE NICKEL-SLN

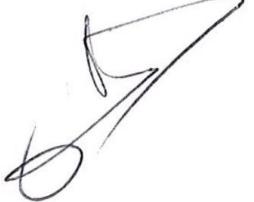
Surveillance de la Qualité de l'Air

En application des arrêtés n°2021-197/GNC et n°2021-199/GNC
du 26 janvier 2021

Rapport du
1^{er} trimestre 2024

Référence : DE2024-040

Transmis le : 29/04/2024

Rédacteur	Vérificateur	Vérificateur	Approbateur
Rémo POLI Ingénieur environnement industriel 	Alexys DIANOUX Responsable environnement industriel 	Sébastien SARRAMEGNA Chef de Département Environnement 	Gaetan MERCERON Directeur Usine 

Surveillance de la Qualité de l'Air
Rapport du 1^{er} trimestre 2024

SOMMAIRE

I.	Dispositif de surveillance et données disponibles.....	3
II.	Résultats	5
A.	POUSSIERES EN SUSPENSION (PM ₁₀)	7
1.	Rappel des valeurs de référence	7
2.	Station de Logicoop	8
3.	Station de Montravel	9
4.	Station de Faubourg Blanchot	10
5.	Station de Petit Poucet	11
6.	Station de Nouville.....	12
B.	DIOXYDE DE SOUFRE (SO ₂)	13
1.	Rappel des valeurs de référence	13
2.	Station de Logicoop	14
3.	Station de Montravel.....	15
4.	Station de Faubourg Blanchot	16
5.	Station de Griscelli	17
6.	Station de Petit Poucet	18
7.	Station de Nouville.....	19
C.	DIOXYDE D'AZOTE	20
1.	Rappel des valeurs de référence	20
2.	Station de Logicoop	21
3.	Station de Montravel.....	22
4.	Station de Faubourg Blanchot	23
5.	Station de Petit Poucet	24
6.	Station de Nouville.....	25
III.	Synthèse	26

I. DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET DONNEES DISPONIBLES

Les stations du réseau de surveillance de la qualité de l'air au voisinage du site industriel de Doniambo appartiennent à l'association SCAL'AIR qui les exploite en tant que composantes de son réseau de surveillance de la qualité de l'air à Nouméa. La transmission des données est cadréée par une convention technique régulièrement mise à jour entre la SLN et SCAL'AIR. La localisation des stations est présentée sur la carte ci-dessous (Figure 1 : Carte de localisation des stations SCAL'AIR de suivi de la qualité de l'air.).

La station de Petit Poucet a été mise en service le 05/07/2022 et celle de Nouville a été mise en service le 06/09/2022 dans le cadre du suivi de la qualité de l'air lié à la mise en service de la centrale accostée temporaire (CAT).

La station de suivi située sur le site de l'anse Vata était à l'arrêt depuis le 1^{er} avril 2022. Elle a été remise en service depuis le 31 juillet 2023.



Figure 1 : Carte de localisation des stations SCAL'AIR de suivi de la qualité de l'air.

Abréviations utilisées dans ce document :

- les poussières en suspension : PM₁₀ (diamètre aérodynamique ≤ 10µm) ;
- les gaz : le dioxyde de soufre (SO₂) et le dioxyde d'azote (NO₂).

Le tableau suivant (Tableau 1) présente la synthèse des données de qualité de l'air disponible pour ce trimestre.

Le taux de récupération des données PM₁₀, SO₂ et NO₂ de suivi de la qualité de l'air est :

- sur les stations historiques :
 - supérieur à 94,83% pour les PM₁₀ ;
 - supérieur à 96,47% pour le SO₂ ;
 - supérieur à 99,22% pour le NO₂ ;
- sur les stations Petit Poucet et Nouville mises en service au deuxième semestre 2022 :
 - supérieur à 99,08% pour les PM₁₀ ;
 - supérieur à 99,08% pour le SO₂ ;
 - supérieur à 99,63% pour le NO₂.

Tableau 1 : Taux de représentativité des données de suivi de la qualité de l'air pour le trimestre.

		Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	VDT Griscelli	VDT Petit poucet	Nouville
PM ₁₀	Nombre de mesures horaires réalisées	2126	2071	2171	/	2170	2164
	Nombre de valeurs horaires manquantes	58	113	13	/	14	20
	Taux de représentativité	97,34%	94,83%	99,40%	/	99,36%	99,08%
SO ₂	Nombre de mesures horaires réalisées	2148	2178	2107	2122	2166	2164
	Nombre de valeurs horaires manquantes	36	6	77	62	18	20
	Taux de représentativité	98,35%	99,73%	96,47%	97,16%	99,18%	99,08%
NO ₂	Nombre de mesures horaires réalisées	2170	2178	2167	/	2177	2154
	Nombre de valeurs horaires manquantes	14	6	17	/	7	30
	Taux de représentativité	99,36%	99,73%	99,22%	/	99,68%	98,63%

II. RESULTATS

Les résultats de ce trimestre relatifs à la qualité de l'air au voisinage de l'usine de Doniambo sont résumés dans le Tableau 2 : Résultats du suivi de la qualité de l'air pour le trimestre :

- ✓ les valeurs limites en moyennes annuelles pour la protection de la santé humaine sont respectées ;
- ✓ l'objectif de qualité en concentration moyenne annuelle est respecté ;
- ✓ l'objectif de qualité en concentration moyenne journalière SO₂ (20 µg/m³) est respecté ;
- ✓ aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation n'a été constaté au cours de ce trimestre ;
- ✓ aucun dépassement du seuil d'alerte n'a été constaté au cours de ce trimestre.

Tableau 2 : Résultats du suivi de la qualité de l'air pour le trimestre

RESULTATS					2024 T1					
Paramètre	Objectif	Seuil	Plage	Indicateur	Logicoop	Montravel	Faubourg Blanchot	VDT Griselli	VDT Petit poucet	Nouville
PM10	Objectif de qualité de l'air *	20 µg/m3	moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	8,6	15,0	12,5		12,3	12,4
PM10	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine *	30 µg/m3	moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	8,6	15,0	12,5		12,3	12,4
PM10	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	50 µg/m3	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 35 jours par an	Durée de dépassement du seuil	0j	0j	0j		0j	0j
PM10	Seuil d'information et de recommandation	50 µg/m3	en moyenne sur 24 heures	Nombre de dépassements	0	0	0		0	0
PM10	Seuil d'alerte *	75 µg/m3	en moyenne sur 24 heures	Nombre de dépassements	0	0	0		0	0
SO2	Objectif de qualité *	10 µg/m3	en moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	0,8	1,0	0,3	0,5	0,7	1,1
SO2	Objectif de qualité *	20 µg/m3	en moyenne journalière	Durée de dépassements de cet objectif (en j)	0j	0j	0j	0j	0j	0j
SO2	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	350 µg/m3	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 24 heures par an	Durée de dépassement du seuil (en h)	0h	0h	0h	0h	0h	0h
SO2	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	125 µg/m3	en moyenne journalière à ne pas dépasser plus de 3 jours par an	Durée de dépassement du seuil (en j)	0j	0j	0j	0j	0j	0j
SO2	Seuil d'information et de recommandation	300 µg/m3	en moyenne horaire	Nombre de dépassements	0	0	0	0	0	0
SO2	Seuil d'alerte	500 µg/m3	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	Nombre de dépassements	0	0	0	0	0	0
NO ₂	Objectif de qualité	40 µg/m3	en moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	3,2	2,4	1,1		3,5	3,2
NO ₂	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	40 µg/m3	moyenne annuelle	Concentration moyenne (en µg/m3)	3,2	2,4	1,1		3,5	3,2
NO ₂	Valeurs limites pour la protection de la santé humaine	200 µg/m3	en moyenne horaire à ne pas dépasser plus de 18 heures par an	Durée de dépassement du seuil (en h)	0h	0h	0h		0h	0h
NO ₂	Seuil d'information et de recommandation	200 µg/m3	en moyenne horaire	Nombre de dépassements	0	0	0		0	0
NO ₂	Seuil d'alerte	400 µg/m3	en moyenne horaire pendant 3 heures consécutives	Nombre de dépassements	0	0	0		0	0

Note : avec l'entrée en vigueur de l'arrêté n°2021-197/GNC du 26 janvier 2021, certains seuils (identifiés par * dans le tableau) et l'objectif de qualité sur la moyenne journalière SO₂ a été créé. Pour les seuils (information et alerte), les valeurs correspondent au nombre de dépassements. Bien que ces valeurs ne soient pas comparables à l'objectif annuel de qualité ou aux différents seuils de qualité de l'air, les moyennes trimestrielles sont fournies pour chaque trimestre à titre indicatif.

A. **POUSSIÈRES EN SUSPENSION (PM₁₀)**

1. **Rappel des valeurs de référence**

Valeurs de référence issues de l'annexe 1 de l'arrêté n°2021-197-GNC du 26 janvier 2021 :

La période annuelle de référence est l'année civile.

Objectif de qualité :

1. 20 µg/m³ en moyenne annuelle des concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Seuil de recommandation et d'information :

2. 50 µg/m³ en moyenne journalière.

Seuil d'alerte :

3. 75 µg/m³ en moyenne journalière.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

Les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont utilisées pour les concentrations de particules en suspension de diamètre aérodynamique inférieur ou égal à 10 micromètres.

Les valeurs limites pour la santé humaine sont les suivantes :

4. centile 90,4 (soit 35 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières sur l'année civile : 50 µg/m³ ;
5. 30 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Logicoop

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne en PM₁₀ pour ce trimestre est en dessous de l'objectif annuel de qualité de l'air de 20 µg/m³ en moyenne (Tableau 3).

Tableau 3 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Logicoop.

Logicoop	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ($\geq 75\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2014	14	2	0	1
2015	14	0	0	0
2016	15	0	0	0
2017	15	0	0	0
2018	16	0	0	0
2019	14,7	1	0	1
2020	11,1	0	0	0
2021 T1	10,0	0	0	0
2021 T2	9,8	0	0	0
2021 T3	11,3	0	0	0
2021 T4	10,3	0	0	0
2022 T1	10,0	0	0	0
2022 T2	9,1	0	0	0
2022 T3	9,5	0	0	0
2022 T4	9,4	0	0	0
2023 T1	9,2	0	0	0
2023-T2	8,4	0	0	0
2023 T3	9,4	0	0	0
2023 T4	9,8	0	0	0
2024 T1	8,6	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

3. Station de Montravel

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne en PM₁₀ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 20 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 4).

Tableau 4 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Montravel

Montravel	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (≥50µg/m ³ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte (≥75µg/m ³ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine (≥50µg/m ³ jour)
2014	18	3	0	2
2015	16	0	0	0
2016	17,5	5	0	2
2017	20	4	1	2
2018	16	5	1	2
2019	18,4	7	0	3
2020	13,1	0	0	0
2021 T1	14,3	0	0	0
2021 T2	23,1	3	0	0
2021 T3	22,9	1	0	1
2021 T4	17,2	0	0	0
2022 T1	19,1	3	0	1
2022 T2	19,8	0	0	0
2022 T3	18,6	0	0	0
2022 T4	18,1	0	0	0
2023 T1	16,9	1	0	1
2023-T2	22,2	1	0	0
2023 T3	18,7	0	0	0
2023 T4	18,1	0	0	0
2024 T1	15,0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte (≥75 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne en PM₁₀ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 20 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 5).

Tableau 5 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Faubourg Blanchot

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (≥50µg/m ³ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte (≥75µg/m ³ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine (≥50µg/m ³ jour)
2014	14,0	0	0	0
2015	13,0	0	0	0
2016	13,0	0	0	0
2017	14,0	0	0	0
2018	14,0	0	0	0
2019	14,8	1	0	1
2020	12,4	0	0	0
2021 T1	12,2	0	0	0
2021 T2	13,6	0	0	0
2021 T3	14,3	0	0	0
2021 T4	11,4	0	0	0
2022 T1	13,2	0	0	0
2022 T2	13,0	0	0	0
2022 T3	12,5	0	0	0
2022 T4	11,6	0	0	0
2023 T1	12,0	0	0	0
2023 T2	14,5	0	0	0
2023 T3	12,3	0	0	0
2023 T4	12,3	0	0	0
2024 T1	12,5	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte (≥75 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

5. Station de Petit Poucet

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne en PM₁₀ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 20 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 6).

Tableau 6 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Petit Poucet

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ($\geq 75\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2022 T3	13,8	0	0	0
2022 T4	11,7	0	0	0
2023 T1	9,4	0	0	0
2023 T2	13	0	0	0
2023 T3	10,7	0	0	0
2023 T4	11,3	0	0	0
2024 T1	12,3	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

6. Station de Nouville

a) Moyennes PM₁₀ et nombre de jours de dépassements :

La concentration moyenne en PM₁₀ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 20 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 7).

Tableau 7 : Moyennes des concentrations en PM₁₀; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Nouville

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb dépassement du seuil d'alerte ($\geq 75\mu\text{g}/\text{m}^3$ sur 24h)	Nb de jours de dépassement de la valeur limite pour la protection de la santé humaine ($\geq 50\mu\text{g}/\text{m}^3$ jour)
2022 T3	11,1	0	0	0
2022 T4	12,3	0	0	0
2023 T1	16,4	0	0	0
2023 T2	10,6	0	0	0
2023 T3	9,7	0	0	0
2023 T4	12,2	0	0	0
2024 T1	12,4	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 50 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 75 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (35 jours de dépassement de 50 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

B. DIOXYDE DE SOUFRE (SO₂)

1. Rappel des valeurs de référence

Valeurs de référence issues de l'annexe 1 de l'arrêté n°2021-197-GNC du 26 janvier 2021 :

La période annuelle de référence est l'année civile et les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur $\frac{1}{4}$ d'heure.

Objectifs de qualité :

6. 20 µg/m³ en moyenne journalière,
7. 10 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

8. 300 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuil d'alerte :

9. 500 µg/m³ en moyenne horaire, dépassé pendant trois heures consécutives.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

10. centile 99,7 (soit 24 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours) des concentrations horaires : 350 µg/m³;
11. centile 99,2 (soit 3 jours de dépassement autorisés par année civile de 365 jours) des concentrations moyennes journalières : 125 µg/m³.

2. Station de Logicoop

a) Moyennes des concentrations en SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en SO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 10 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 8).

Tableau 8 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Logicoop

Logicoop	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	7,0	0	0	0	0
2015	8,0	0	0	0	0
2016	9,0	19	0	7	0
2017	6,0	0	0	0	0
2018	5,0	1	0	8	0
2019	3,0	0	0	0	0
2020	3,1	0	0	0	0
2021 T1	2,7	0	0	0	0
2021 T2	3,9	0	0	0	0
2021 T3	5,2	0	0	0	0
2021 T4	8,0	0	0	0	0
2022 T1	7,8	0	0	0	0
2022 T2	2,9	0	0	0	0
2022 T3	1,9	0	0	0	0
2022 T4	2,0	0	0	0	0
2023 T1	0,8	0	0	0	0
2023 T2	1,5	0	0	0	0
2023 T3	1,5	0	0	0	0
2023 T4	2,1	0	0	0	0
2024 T1	0,8	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassée plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

3. Station de Montravel

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en SO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 10 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 9).

Tableau 9 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Montravel

Montravel	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300\text{µg/m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\text{µg/m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\text{µg/m}^3$	Nb jour $\geq 125\text{µg/m}^3$
2014	3	4	0	2	0
2015	3	5	0	2	0
2016	5	16	0	10	0
2017	3	4	0	3	0
2018	4	11	0	8	0
2019	1,3	2	0	0	0
2020	1,9	0	0	0	0
2021 T1	3,9	1	0	0	0
2021 T2	3,6	0	0	0	0
2021 T3	3,2	0	0	0	0
2021 T4	2,9	0	0	0	0
2022 T1	5,3	4	0	2	0
2022 T2	3,9	0	0	0	0
2022 T3	1,6	0	0	0	0
2022 T4	2,5	2	0	1	0
2023 T1	3,9	0	0	0	0
2023 T2	1,7	0	0	0	0
2023 T3	0,5	0	0	0	0
2023 T4	1,3	0	0	0	0
2024 T1	1,0	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300\text{ µg/m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500\text{ µg/m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350\text{ µg/m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassée plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 125\text{ µg/m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en SO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 10 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 10).

Tableau 10 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Faubourg Blanchot

Faubourg Blanchot	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (≥300µg/m ³ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥ 500µg/m ³ , durant 3h consécutives)	Nb heure ≥350µg/m ³	Nb jour ≥125µg/m ³
2014	1,0	0	0	0	0
2015	2,0	0	0	0	0
2016	3,0	0	0	0	0
2017	3,0	0	0	0	0
2018	2,0	0	0	0	0
2019	0,9	1	0	0	0
2020	1,4	1	0	1	0
2021 T1	1,2	0	0	0	0
2021 T2	2,2	0	0	0	0
2021 T3	1,1	0	0	0	0
2021 T4	0,9	0	0	0	0
2022 T1	1,6	0	0	0	0
2022 T2	1,5	0	0	0	0
2022 T3	1,4	0	0	0	0
2022 T4	1,6	0	0	0	0
2023 T1	1,0	0	0	0	0
2023 T2	4,5	0	0	0	0
2023 T3	0,7	0	0	0	0
2023 T4	0,9	0	0	0	0
2024 T1	0,3	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥300 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte (≥500 µg/m³ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (≥350 µg/m³ en moyenne horaire pleine dépassée plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (≥125 µg/m³ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

5. Station de Griscelli

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en SO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 10 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 11).

Un dépassement est constaté 30,5 µg/m³ en moyenne journalière le 28/10/2023 avec un vent moyen de 2,4 m/s orienté vers le secteur de Griscelli (129°).

Tableau 11 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Griscelli

Griscelli	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2014	2	5	0	5	0
2015	2	3	0	1	0
2016	2	6	0	6	0
2017	3	17	1	14	1
2018	2,3	17	0	13	1
2019	0,9	2	0	0	0
2020	1,5	3	0	1	0
2021 T1	0,9	0	0	0	0
2021 T2	1,3	2	0	0	0
2021 T3	1,8	1	0	0	0
2021 T4	0,9	0	0	0	0
2022 T1	5,5	8	0	7	1
2022 T2	9,9	23	2	21	1
2022 T3	2,4	3	0	0	0
2022 T4	2,7	3	0	2	0
2023 T1	2,5	2	0	0	0
2023 T2	2,9	2	0	0	0
2023 T3	0,5	0	0	0	0
2023 T4	1,1	0	0	0	0
2024 T1	0,5	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassée plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 125 \mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

6. Station de Petit Poucet

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en SO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 10 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 12).

Tableau 12 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Petit Poucet

Griscelli	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2022 T3	2,7	0	0	0	0
2022 T4	1	0	0	0	0
2023 T1	2,2	0	0	0	0
2023 T2	0,8	0	0	0	0
2023 T3	0,4	0	0	0	0
2023 T4	0,7	0	0	0	0
2024 T1	0,7	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassée plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

7. Station de Nouville

a) Moyennes SO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en SO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 10 µg/m³ (objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 13).

Tableau 13 : Moyennes des concentrations en SO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Nouville

Griscelli	Moyenne de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation ($\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ moy _{horaire})	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} $\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$, durant 3h consécutives)	Nb heure $\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$	Nb jour $\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$
2022 T3	1,2	0	0	0	0
2022 T4	1,2	0	0	0	0
2023 T1	2,0	0	0	0	0
2023 T2	0,9	0	0	0	0
2023 T3	0,9	0	0	0	0
2023 T4	1,7	0	0	0	0
2024 T1	1,1	0	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations ($\geq 300\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuil d'alerte ($\geq 500\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire glissante, dépassé pendant 3 heures consécutives) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 350\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne horaire pleine dépassée plus de 24 heures par an) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

e) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine ($\geq 125\mu\text{g}/\text{m}^3$ en moyenne journalière) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

C. DIOXYDE D'AZOTE

1. Rappel des valeurs de référence

Valeurs de référence issues de l'annexe 1 de l'arrêté n°2021-197-GNC du 26 janvier 2021 :

L'expression du volume doit être ramenée aux conditions de température et de pression suivantes : 293 °K et 101,3 kPa.

La période annuelle de référence est l'année civile.

Les moyennes horaires sont calculées en moyenne glissante sur ¼ d'heure.

Objectif de qualité :

12. 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

Seuil de recommandation et d'information :

13. 200 µg/m³ en moyenne horaire.

Seuils d'alerte :

14. 400 µg/m³ en moyenne horaire,

15. 200 µg/m³ en moyenne horaire si la procédure d'information et de recommandation pour le dioxyde d'azote a été déclenchée la veille et le jour même et que les prévisions font craindre un nouveau risque de déclenchement pour le lendemain.

Valeurs limites pour la protection de la santé humaine :

16. centile 99,8 (soit 18 heures de dépassement autorisées par année civile de 365 jours), calculé à partir des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure, prises sur toute l'année, égal à 200 µg/m³;

17. 40 µg/m³ en moyenne annuelle.

2. Station de Logicoop

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 40 µg/m³ (l'objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 14).

Tableau 14 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Logicoop

Logicoop	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)	Nb heures ≥200 µg/m ³
2014	7	0	0	0
2015	6	0	0	0
2016	5	0	0	0
2017	5	0	0	0
2018	5	0	0	0
2019	5,2	0	0	0
2020	5,4	0	0	0
2021 T1	2,2	0	0	0
2021 T2	5,1	0	0	0
2021 T3	4,4	0	0	0
2021 T4	2,7	0	0	0
2022 T1	2,0	0	0	0
2022 T2	4,2	0	0	0
2022 T3	5,6	0	0	0
2022 T4	3,9	0	0	0
2023 T1	3,0	0	0	0
2023 T2	4,8	0	0	0
2023 T3	5,0	0	0	0
2023 T4	3,5	0	0	0
2024 T1	3,2	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

3. Station de Montravel

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 40 µg/m³ (l'objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 15).

Tableau 15 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes - station de Montravel

Montravel	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)	Nb heures ≥200 µg/m ³
2014	6	0	0	0
2015	5	0	0	0
2016	5	0	0	0
2017	6	0	0	0
2018	6	0	0	0
2019	5	0	0	0
2020	4,5	0	0	0
2021 T1	2,9	0	0	0
2021 T2	6,9	0	0	0
2021 T3	6,3	0	0	0
2021 T4	3,3	0	0	0
2022 T1	3,0	0	0	0
2022 T2	6,0	0	0	0
2022 T3	7,1	0	0	0
2022 T4	4,7	0	0	0
2023 T1	3,0	0	0	0
2023 T2	7,3	0	0	0
2023 T3	4,6	0	0	0
2023 T4	2,4	0	0	0
2024 T1	2,4	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

4. Station de Faubourg Blanchot

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 40 µg/m³ (l'objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 16).

Tableau 16 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Faubourg Blanchot

Faubourg Blanchot	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)	Nb heures ≥200 µg/m ³
2014	6	0	0	0
2015	6	0	0	0
2016	6	0	0	0
2017	6	0	0	0
2018	5	0	0	0
2019	4,1	0	0	0
2020	3,7	0	0	0
2021 T1	2,2	0	0	0
2021 T2	5,6	0	0	0
2021 T3	5,1	0	0	0
2021 T4	2,4	0	0	0
2022 T1	2,6	0	0	0
2022 T2	6,0	0	0	0
2022 T3	5,7	0	0	0
2022 T4	4	0	0	0
2023 T1	2,3	0	0	0
2023 T2	6,3	0	0	0
2023 T3	3,5	0	0	0
2023 T4	1,6	0	0	0
2024 T1	1,1	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

5. Station de Petit Poucet

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 40 µg/m³ (l'objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 17).

Tableau 17 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Petit Poucet

Faubourg Blanchot	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)	Nb heures ≥200 µg/m ³
2022 T3	5,7	0	0	0
2022 T4	4,4	0	0	0
2023 T1	3,5	0	0	0
2023 T2	6,4	0	0	0
2023 T3	6,1	0	0	0
2023 T4	4,3	0	0	0
2024 T1	3,5	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

6. Station de Nouville

a) Moyennes NO₂ et nombre d'heures de dépassements :

La concentration moyenne en NO₂ pour ce trimestre est en dessous de la limite de 40 µg/m³ (l'objectif annuel de qualité de l'air - Tableau 18).

Tableau 18 : Moyennes des concentrations en NO₂ ; nombre de jours de dépassement et comparaison avec les années précédentes – station de Nouville

Faubourg Blanchot	Moyennes de la période considérée (µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'information et de recommandation (moy _{horaire} ≥200µg/m ³)	Nb dépassement du seuil d'alerte (moy _{horaire} ≥400µg/m ³)	Nb heures ≥200 µg/m ³
2022 T3	3,8	0	0	0
2022 T4	2,4	0	0	0
2023 T1	2,2	0	0	0
2023 T2	3,7	0	0	0
2023 T3	4,9	0	0	0
2023 T4	2,7	0	0	0
2024 T1	3,2	0	0	0

b) Seuil d'information et de recommandations (≥200 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

c) Seuils d'alerte (≥400 µg/m³ en moyenne horaire glissante) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

d) Valeurs limites pour la protection de la santé humaine (18 heures de dépassement de 200 µg/m³ des valeurs moyennes par heure ou par périodes inférieures à l'heure) :

Aucun dépassement n'a été mesuré au cours de ce trimestre.

III. SYNTHESE

L'analyse des résultats du réseau de surveillance de la qualité de l'air au cours de ce trimestre permet de tirer les conclusions suivantes :

- les valeurs limites pour la protection de la santé humaine sont respectées ce trimestre par rapport aux objectifs moyens annuels ;
- l'objectif de qualité de l'air est respecté ce trimestre par rapport aux objectifs moyens annuels ;
- l'objectif de qualité de l'air est respecté ce trimestre par rapport aux objectifs moyens journaliers ;
- aucun dépassement de seuil d'information et de recommandation n'a été constaté pour ce trimestre ;
- aucun dépassement de seuil d'alerte n'a été constaté pour ce trimestre.